



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

2ème SLALOM EN CÔTE D'ASSWILLER

24 et 25 Mai 2025

L'Association Sportive Alsace (ASA Alsace), ainsi que le Sport Automobile d'Alsace Bossue (SMAB), organise le 2ème Slalom Automobile en côte d'ASSWILLER les 24 et 25 mai 2025, sur le CD 309 entre Drulingen et ASSWILLER.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2025 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le numéro 14 en date du 18/02/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 150 en date du 18/02/2025.

Organisateur technique

Nom : SMAB
Président : Jean-Claude Rieger
Adresse : 7, allée des Hêtres, 67320 DRULINGEN
Tél : 06 80 72 02 67
Mail : jc.rieger@yahoo.fr

Organisateur administratif

Nom : ASA Alsace
Président : Franck Mader
Adresse : 10, Rue de Waldkirch, 67600 SELESTAT
Tél : 06.72.96.08.42
Mail : president@asa-alsace.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Didier GERARDIN	19652	03/08
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gilbert HORALA	126674	03/21
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Michel HENRY	15551	03/08
Directeur de Course	David CLAUDE	221403	03/08
Directeur de Course Adjoint	Franck MADER	187563	03/23
Organisateur Technique	Jean-Claude RIEGER	167042	03/06
Commissaire Technique Responsable	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	03/02
Commissaire Technique	Denis DERCHE	33547	03/14
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Serge BLONDEL	192216	03/23
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	252900	03/23
Classements	Thierry STOECKLE	3500	03/05

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le vendredi 14 mars 2025.

Clôture des engagements le

Publication de la liste des engagés :

Vérifications Administratives :

- Samedi 24 mai de 15h00 à 19h00, dans la petite salle, place Martzloff à Drulingen.
- Dimanche 25 mai 2025 de 7h30 à 8h30, dans la petite salle, place Martzloff à Drulingen.

Vérifications Techniques :

- Samedi 24 mai de 15h15 à 19h15, place Martzloff à Drulingen.
- Dimanche 25 mai 2025 de 7h45 à 8h45, place Martzloff à Drulingen.

	DIMANCHE 25 mai 2025	Lieux
1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	7h45	Petite Salle Place Martzloff
Reconnaitances Pédestre du Parcours	8h45 à 9h15	CD 309 à la sortie de Drulingen En direction d'ASSWILLER
Briefing aux Concurrents Obligatoire	9h15	Sur le circuit, après La reconnaissance pédestre
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h15	Tableau d'affichage parc concurrents Petite salle Place Martzloff et au départ

Essais non Chronométrés	<u>9h30 à 10h45</u>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
Essais Chronométrés	<u>11h00 à 12h00</u>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	12h30	Affichage petite salle Place Martzloff et au départ
1^{ère} Manche de Course	<u>14h00 à 15h00</u>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
2^{ème} Manche de Course	<u>15h15 à 16h15</u>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
3^{ème} Manche de Course	<u>16h30 à 17h30</u>	CD 309 en direction d'ASSWILLER
Affichage des Résultats Provisoires	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	Tableau d'affichage au départ
Remise des Prix	18h00	Au départ

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Pour rejoindre le départ de la course, les concurrents partiront du parc de la place Martzloff en convoi, à allure réduite, un véhicule de l'organisation ouvrant la route, et un autre à l'arrière. Il y a environ 850 mètres entre la place Martzloff et le départ de la course, sur le CD 309, à la sortie de Drulingen, en direction d'Asswiller. et du 2eme parc derrière le collège à 50 mètres. Les concurrents feront en sorte de mettre suffisamment d'essence ans leur réservoir.

Une fois que les concurrents auront effectué leur montée, ils feront ½ tour après l'arrivée et rangeront leur voiture. La descente se fera également en convoi, sous les ordres de la direction de course sur le parcours, puis retour au parc 2 collège et la place Martzloff, à allure réduite, escorté à l'avant et à l'arrière par un véhicule ou une moto de l'organisation.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 25 mai 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, sur le tableau d'affichage au départ

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition, sous peine d'exclusion d'office dans les paddocks.

Remise des prix vers 18h, au départ

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement. Dans le cas d'une voiture louée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage STUTZMANN, 55, route de Phalsbourg, 67260 SARRE UNION.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront être en possession, d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité, et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 25 mai à 8h45.

Les séances de vérifications du Dimanche 25 mai de 7h30 à 8h45 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 24 mai et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée dans le parc des concurrents après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

ASA ALSACE 10, Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 20 mai à Minuit.**

Prix de l'engagement :

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : **115€ + 3€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 118€**
- Pilote licencié ASA ALSACE **ou SMAB** : 85€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 88€**

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 220€ + 3€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 223€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2025, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom délivré par la FFSA, valable uniquement pour le 2eme Slalom en côte d'Asswiller du 24 mai au 25 mai 2025, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC et Classic (Hors voitures ouvertes) – FOL CAR.

Le montant de celui-ci s'élève à 47 €, cette somme est à ajouter au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile. Être âgé de 16 ans minimum et permis de conduire obligatoire au-delà de la date d'anniversaire des 19 ans.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **110 dont 40 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

4.2P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

Publicité obligatoire :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 2eme slalom en côte d'Asswiller se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1600m, le classement se fera au meilleur temps réalisé. Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent est situé place Martzloff et au parc du collège, les remorques seront rangées devant sur le parking de la société UNICOLAIT à Drulingen, un fléchage sera mis en place. Il sera accessible le Samedi 24 mai 2025 à partir de 9h00.

Dans le parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - de disposer sous chaque voiture de course et de son véhicule d'assistance une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
-

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les différentes communications à l'attention des concurrents seront affichées sur le tableau d'affichage situé devant la salle petite place Martzloff et au départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans les locaux de la salle polyvalente.

Téléphone : **06.49.70.83.18** Directeur course

Centre de secours le plus proche : Hôpital Sainte Catherine, à Saverne,

Téléphone : 03.88.71.67.67

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée..... **Pénalité de 2 secondes par quille**
 - Non-respect des limites de la piste.....**Pénalité de 2 secondes**
 - Chicane manquée ou erreur de tracé.....**Non prise en compte de la manche**
-

- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée..... **10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche.....**5 secondes de pénalité**
- Non-présence de la voiture au parc fermé d'arrivée.....**Disqualification par le collègue**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu dans la salle polyvalente dimanche 25 mai vers 18H00. Les concurrents qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix.
